

Module : Linguistique

Niveau : 3ème année//Semestre VI

Groupes : 01,02, & 03

Enseignantes : Mme.Djoudi & Mme.Khendoudi

L'énonciation

Introduction

Partant d'une critique de la linguistique de la langue, on voit naître les fondements de la linguistique énonciative dont le principe est *l'étude de la production des énoncés par les locuteurs dans la réalité de la communication vivante*.

Quand on parle de l'énonciation, on fait référence à *Emile Benveniste* « père » de la théorie de l'énonciation.

Cependant la théorie était en germe dans les travaux de *C. Bally et M. Bakhtine* entre 1910 et 1920, mais bientôt, la problématique de l'énonciation a été éclipsée par l'expansion rapide du modèle structuraliste.

Le domaine de l'énonciation s'est considérablement agrandi depuis les réflexions de Benveniste « *problèmes de linguistique générale* » et *Jakobson* à la fin des années 50.

Il paraît toutefois, que les phénomènes issus de la problématique de l'énonciation sont très divers et une délimitation stable du champ énonciative semble être une tentative vaine.

1.Tentative de définition

Comprendre le sens d'une unité linguistique ne peut se réaliser indépendamment de ses conditions d'existence, permettant au sujet parlant d'entrer en jeu avec l'extralinguistique et de mettre en œuvre la langue pour former les principes de l'énonciation, tel était le principe de toutes les orientations dans ce domaine :

1.1.L'énonciation selon Émile Benveniste

« *L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation.* » C'est donc la relation entre langue et individu qui semble être établie et qui inscrit la phrase loin du domaine de la langue comme système de signe, mais dans celui de la langue comme *instrument de communication* utilisé par un locuteur faisant de la phrase un événement.

1.2.L'énonciation selon C.K-ORECCHIONI

Elle attribue au terme «Énonciation» deux glissements sémantiques : Le premier consiste à dégager *le produit de l'acte de production*. L'énonciation sera, dans ce cas, l'acte de production d'un énoncé : « *À l'origine, l'énonciation s'oppose à l'énoncé comme un acte à son produit, un processus dynamique à son résultat statique.* »

ORECCHIONI exprime dans le deuxième glissement, une idée similaire à celle de *BENVENISTE*. L'énonciation sera pour elle, *l'action centrée sur celui qui exerce l'acte*, sans négliger l'aspect communicationnel qui est fortement présent et qui s'établit entre les deux partenaires, dans la mesure où le locuteur implante l'autre.

L'énonciateur se présente donc comme la composante essentielle de l'acte énonciatif et autour duquel le terme énonciation fonde ses principes, ce qui apparaît dans ses déclarations qui prétendent que : « *Au lieu d'englober la totalité du parcours communicationnel, l'énonciation est alors définie comme le mécanisme d'engendrement d'un texte, le surgissement dans l'énoncé du sujet d'énonciation, l'insertion du locuteur au sein de sa parole.* ».

1.3.L'énonciation selon Dominique Maingueneau

L'énonciation selon *MAINGUENEAU* est *l'acte individuel d'utilisation de la langue dont le résultat est l'énoncé*, seul objet d'étude du linguiste. Parler d'individu c'est renvoyer l'énonciation au domaine de la parole qui est précisément le domaine de l'individuel.

2.Définition de l'énoncé (les différentes distinctions)

Énoncer/Énonciation/énoncé

2.1.Énoncer

Du latin « enuntiare » qui veut dire « *faire savoir* », *exprimer en termes nets, sous une forme arrêtée (ce que l'on a à dire)*. (Petit robert). Cette définition implique les deux composantes du verbe énoncer : d'une part il signifie dire, d'autre part, il implique que ce dire s'adresse à quelqu'un.

On oppose, dans un premier temps, *l'énoncé à l'énonciation*, opposition qui, selon *V.SCOTT-BOURGET*, réside dans la forme grammaticale des deux termes, du fait que : énoncé est un participe passé qui, par dérivation impropre devient substantif, c'est ce qui est énoncé, opposé à l'énonciation dont le suffixe "ation" désigne l'action, d'où vient la notion d'acte.

2.2.Énonciation

Nom formé sur la base du verbe « *énoncer* » à l'aide du suffixe (a) tion qui sert à former des noms d'action : l'énonciation est donc *l'acte d'énoncer*.«*On l'oppose à énonciation comme le produit à l'acte de production ; dans cette perspective l'énoncé est la trace verbale de cet événement qu'est l'énonciation.*»¹

2.3.Énoncé/Phrase

D'un autre côté, une opposition s'impose entre l'énoncé et la phrase, permet de concevoir les deux termes différemment. En fait, ce qui distingue l'énoncé de la phrase est bien la notion de *contexte*, car, la phrase est un fait de langue, donc abstraite, isolée et dépourvue de toute considération extralinguistique, et dont le sens reste stable. En l'intégrant dans un contexte bien déterminé, la phrase se transforme en un énoncé dont le sens variera selon la situation dans laquelle elle s'enracine. Cette notion de contexte permet de traiter l'énoncé comme un fait unique, du fait qu'une même phrase acquerra plusieurs sens en l'insérant dans des contextes différents. Les seules informations linguistiques contenues dans la phrase ne suffisent pas pour une détermination du sens de l'énoncé, produit irréductible à la phrase, et ce sont donc les données perceptibles, relevant du monde, qui entrent en jeu.« *La phrase est une pure construction linguistique et théorique, prise isolément, pouvant se répéter à l'infini, mais ne correspondant à aucune réalité, la phrase appartient au domaine du virtuel* ».

Une phrase, dès qu'elle est prononcée dans un certain contexte [...] et dans un certain co-texte [...] devient un énoncé unique. L'énoncé est du domaine de l'effectif.» *Véronique, SCHOTT-BOURGET*·p. 8

3.La notion de contexte

On entend par contexte la situation particulière dans laquelle se réalise l'acte d'énonciation :

Dominique MAINGUENEAU distingue entre trois types de contexte :

- **Contexte situationnel** : C'est l'environnement physique de l'énonciation, voire non linguistique (social, culturel...etc.) et qui renvoie à la situation de communication.
- **Le cotexte** : C'est l'environnement linguistique qui entoure l'unité à analyser. Ce sont donc les éléments qui précèdent ou qui suivent l'unité traitée et qui facilitent son interprétation.
- **Les savoirs antérieurs à l'énonciation** : C'est le savoir mémoriel ou encyclopédique.

La notion de contexte implique de ce fait de notions problématiques :

4.La situation de communication et la situation d'énonciation

4.1.La situation de communication : se définit comme étant, l'environnement extralinguistique de l'énoncé (social, culturel, idéologique...) ainsi que l'ensemble des conditions de production/réception du message transmis par un sujet communicant et reçu par un sujet interprétant, désignant tous les deux les

¹Dominique, MAINGUENEAU. *Analyser les textes de communication*. Paris : Dunod, 1998. P. 42

partenaires réels de l'acte de communication et donc de « *l'espace externe de l'énonciation*. » La situation de communication constitue, de ce fait, un aspect fondamental de la désambiguïsation des énoncés ainsi que l'identification des différents paramètres de l'acte communicationnel. C'est l'instruction situationnelle, dans laquelle tout énoncé est inscrit.

4.2. La situation d'énonciation : conçue comme un système de coordonnées abstraites, associées à toute production verbale et incluant les protagonistes de la scène énonciative à savoir, « *sujet énonçant (énonciateur) et sujet destinataire* ». Dominique MAINGUENEAU lui accorde la définition suivante « *Tout énoncé, avant d'être ce fragment de langue naturelle que le linguiste s'efforce d'analyser, est le produit d'un évènement unique, son énonciation, qui suppose un énonciateur, un destinataire, un moment et un lieu particulier. Cet ensemble d'éléments définit la situation d'énonciation.* » Dominique, MAINGUENEAU. *Élément de linguistique pour le texte littéraire. p. 1*

5. Le sujet de l'énonciation

Une confusion s'impose le plus souvent entre : *énonciateur et locuteur* pour désigner le producteur de l'énoncé. Cela ne va pas sans produire quelques nuances. On doit bien admettre que le terme *énonciateur* provoque en lui-même une contradiction. Il est avant tout, l'instance productrice de l'énoncé, et qui assume en même temps la responsabilité de ce dernier voire, la source de point de vue. Par ailleurs, il n'est pas toujours le responsable de ce qu'il profère, l'énonciateur est, dans ce cas, le producteur de l'énoncé dont le point de vue est attribué à une autre instance. Il joue aussi le rôle de rapporteur. Il s'oppose alors au *locuteur*, conçu traditionnellement comme la personne qui produit un acte de langage dans une situation de communication orale, mais qui désigne, par opposition à l'énonciateur : *Le responsable de l'énoncé*.

6. La notion de subjectivité, Emile Benveniste déclare que :

« *La subjectivité dont nous traitons ici est la capacité du locuteur à se poser comme « sujet ». Elle se définit, [...] comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. Or nous tenons que cette « subjectivité » [...] n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage. Est « ego » qui dit « ego ». Nous trouvons là le fondement de la « subjectivité », qui se détermine par le statut linguistique de la « personne ».* Emile, BENVENISTE. *Tom I, p. 258, 259.*

La subjectivité est donc la particularité propre au langage humain, dans et par lequel l'homme se construit en un sujet. C'est la présence du « *moi* » ainsi que la prise de conscience de l'existence de ce moi avec toutes ses propriétés psychiques, sociales et culturelles.

L'énonciateur doit s'identifier en tant que sujet dans son énonciation et rendre apparent, par ses choix langagiers, le fait que l'énoncé est à lui, *c'est donc la mise en relation du locuteur avec lui-même au sein de son discours*.

7. Les marques grammaticales de l'énonciation

On utilise le terme **endophores** pour désigner les représentants. Le terme englobe deux autres : celui d'**anaphore** et de **cataphore**. Ces deux expressions désignent l'action de reprise d'un terme par un autre, la seule différence qui existe se situe dans la position de chacun.

L'anaphore : se définit comme une relation de reprise entre deux termes (anaphorisé et anaphorisant) dont le deuxième se place après le premier en le suivant.

La cataphore : on trouve que le terme qui reprend (cataphorisant) précède le terme repris (cataphorisé), c'est un **anticipant**.

8. Les déictiques

« Les déictiques sont des expressions qui renvoient à un référent dont l'identification est à opérer nécessairement au moyen de l'entourage spatio-temporel de leur occurrence. La spécificité du sens indexical est de "donner" le référent par le truchement de ce contexte. » (Dominique, MAINGUENEAU et Patrick, CHARAUDEAU. Dictionnaire d'analyse du discours P. 159.)

Cette appellation de « **déictique** » admet en effet d'autres dénominations, ce qui provoque la présence de quelques nuances entre : **déictique, deixis et embrayeur** :

- **Deixis** : Mot d'origine grecque signifie « *l'action de montrer* ».

Il est le terme voisin de celui de « *déictique* », la spécificité réside donc dans sa mise en perspective. Ce terme semble être limité, selon certains linguistes aux seules indications spatio-temporelles.

- **Embrayeur** : Se distingue du terme déictique par le fait qu'il désigne non seulement les objets extralinguistiques mais aussi cotextuels.

* La notion de personne

L'apprentissage scolaire des conjugaisons conduit à placer sur le même plan les trois personnes du singulier et les trois personnes du pluriel : « *je, tu, il, nous, vous et ils* ». Que l'on appelle sans distinction : « *pronoms personnels* ».

Cependant, le statut énonciatif de ces pronoms est différent ; ce que la grammaire scolaire n'appelle « *personne* » dans le cadre de la conjugaison du verbe, ne coïncide pas avec la personne dans la situation d'énonciation.

La linguistique textuelle

La linguistique européenne s'est constituée principalement sur le postulat saussurien, qui a eu pour effet, jusqu'aux années 70, d'écarter les textes et les discours. Harris l'élève de Bloomfield sera le premier à expliciter le problème du transphrastique et de là, le rapport entre culture et langue.

L'histoire de la linguistique textuelle, en tant que discipline des sciences du langage, se constitue sur plusieurs héritages :

-Les hypothèses structuralistes contiennent l'idée que les unités supérieures à la phrase sont organisées comme les phrases. C'est surtout Ricoeur qui formule cette hypothèse dans du texte à l'action, essai d'herméneutique (1986).

-La sémiotique littéraire, représentée en France par Heudebine, Kristeva, Barthes, Genette, Greimas et l'école de Paris, construit également un objet dont les dimensions dépassent le cadre de la phrase : c'est le texte

-La sémiologie représentée par exemple par Grize et Borel dirige également l'analyse vers la dimension textuelle des productions verbales.

-La linguistique textuelle reprend à son compte, en les intégrant dans des démarches nouvelles, les acquis de la rhétorique antique, classique et « nouvelle » (nouvelle rhétorique de Perelman).

-Enfin, il ne faut pas oublier, du côté des productions orales, la sociolinguistique de Labov (qui travaille en particulier sur le récit oral) et la sociologie de Goffmann (sur la conversation).

1. Définition

Pour **Emile Benveniste**, la linguistique textuelle est une approche théorique qui relève de la linguistique de l'énonciation et qui s'intéresse spécialement à l'étude du texte et l'analyse du discours. L'unité de base de la linguistique textuelle est le texte et non les phrases isolées.

Jean Michel Adam, précise la contribution des théories fondatrices de la discipline, comme les travaux de Saussure sur la distinction langue/parole, ceux de Benveniste sur l'énonciation et ceux de Bakhtine sur les genres du discours. Pour lui, la linguistique textuelle est une mise en relation avec l'analyse du discours, afin de montrer les objets communs et les différences. En tant que branche de l'analyse du discours, la linguistique textuelle n'étudie pas le contexte d'énonciation, tout en reconnaissant le caractère dialogique de tout texte, dans son rapport à l'interdiscours et à la « formation sociolinguistique ».

2-Le texte comme objet

La linguistique textuelle dans un contexte épistémologique dominé par la linguistique de la phrase, produit de la culture de la grammaire traditionnelle et de l'influence de la grammaire chomskyenne et transformationnelle. En 1969, l'expression de *discourse analysis* inventée en 1952 par Harris est traduite en français par *discours suivi* et les années suivantes voient apparaître, des demandes d'extension de l'objet de la linguistique aux unités transphrastiques. Catherine Fuchs, déclare à ce sujet en 1985 :

« De telles études pourtant précieuses, car la limitation à la phrase, dans ce domaine de la constitution de la signification, apparaît comme une restriction dommageable : [...] bien des ambiguïtés potentielles de phrases isolées ne subsistent pas dans un contexte plus large et, inversement, d'autres ambiguïtés sont engendrées par le tissage progressif des significations au fil du texte ». (1985 : 20-21).

3.Le rapport entre texte et discours

Avec la notion de texte et discours, on a affaire à une distinction à la fois nécessaire, difficile et discutée. C'est Jean Michel Adam qui propose la formulation la plus claire, sous forme d'équation mathématique :

$$\text{Discours} = \text{Texte} + \text{Conditions de production}$$
$$\text{Texte} = \text{Discours} - \text{Conditions de production}$$

Dans une autre terminologie, on dira que l'objet discours intègre le contexte, les conditions extralinguistiques de sa production, alors que le texte les écarte, se définissant comme arrangement de segments relevant de la dimension linguistique.

4.Une grammaire de texte

La grammaire de texte est un modèle, inspiré de celui de la grammaire de phrase, qui a pour fonction de formuler l'ensemble des règles qui président à la bonne formation d'un texte et qui permettent de produire ce que Harris appelait un « discours suivi ». Cet ensemble constitue une compétence chez le locuteur, et l'on reconnaît évidemment l'influence du modèle chomskyen de la compétence phrastique. Cela veut dire que Teun Van Dijk (initiateur de cette discipline) postule qu'il existe au niveau du texte un système de règles analogue à celui qui régit la production et la reconnaissance des phrases. La grammaire de texte est donc pensée dans le prolongement de la grammaire de phrase. Cette analogie un peu stricte et applicationniste sera modulée dans ses travaux ultérieurs et il parlera plutôt de cohérence vs incohérence.

Van Dijk distingue trois niveaux de structuration textuelle :

1. **Le niveau microstructural** : est celui des microstructures textuelles qui se trouvent au niveau du texte sous forme de propositions (unités sémantiques de bases), qui possèdent un sens ;

2. **Le niveau macrostructural** : est celui des macrostructures textuelles, qui sont comme l'explique Adam, « condensée pour être stockées dans la mémoire de travail » (1999 :9) ; leur fonctionnement n'est donc pas sémantique comme les microstructures, mais cognitif ;
3. **Le niveau superstructural** : celui des superstructures textuelles, organise la production et l'interprétation des discours en genres ou schémas de texte. Ce sont des organisations conventionnelles qui permettent aux locuteurs de reconnaître un récit, argumentation, etc.

5. Les grandes notions de la linguistique textuelle

La linguistique textuelle a défini certaines grandes notions désormais bien installées dans les sciences du langage et souvent didactisées avec succès dans l'enseignement des langues :

5.1. Cohésion et cohérence

5.1.1. La cohésion

Le terme est introduit par Halliday et Hasan en 1976, ils parlent de « *cohésion transphrastique* », pour désigner un ensemble de phénomènes langagiers, repérable par des marques spécifiques, qui permettent aux phrases d'être liées pour former un texte. Il s'agit alors de la « texture » du discours, définissable comme l'organisation formelle du texte dans la mesure où elle celle-ci assure sa continuité sémantique. Les relations entre les phrases sont signalées par des constructions, que Halliday et Hasan classent en cinq familles de relations : les relations de référence, de substitution, d'ellipse, de conjonction et de cohésion lexicale. Cette typologie par les textualistes, a donné une impulsion à de nombreux travaux qui s'organisent sur trois plans :

-Plan phrastique : étude des marques de reprise ;

-Plan transphrastique : étude des morphèmes de liaison ;

-Plan supra phrastique : étude des marqueurs concernant l'ensemble du texte, quelle que soit sa dimension.

5.1.2. La Cohérence

La notion de cohérence, mise en place par Beaugrande en 1979, ne concerne pas le niveau de la linguistique mais l'organisation des représentations et qui touchent à l'ordre de l'extralinguistique avec une dimension cognitive, elle s'articule sur la compétence encyclopédique des sujets, qui peuvent alors juger de la conformité des données de l'univers textuel avec les données pré linguistiques qui constituent leurs croyances et leurs savoirs sur le monde.

6. La notion de la progression thématique

La notion de progression thématique est construite sur le couple thème/rhème, comprise dans une perspective logico-sémantique : tout texte comporte un thème (ce dont il est question et qui est donc connu) ;

et un rhème (ce que l'on dit à propos du thème, qui constitue une information nouvelle). Tout texte peut être défini comme « un développement progressif et cohérent de l'information communiquée à partir d'un thème donné » (Sarfati, 1997 :30), il existe, donc, une thématique du texte que l'on peut décrire en terme de progression.

Pour **Adam** et **Danes**, on peut distinguer trois types de progression :

6.1.La progression à thème constant : un texte est organisé selon une progression à thème constant quand chaque phrase ou proposition qui le constitue prend pour point de départ le même thème et développe successivement des rhèmes différents.

6.2.La progression à thème linéaire : un texte est organisé selon une progression à thème linéaire si le propos de la phrase ou proposition précédente devient le thème de l'unité suivante, celle-ci dotée d'un rhème lui-même repris comme thème suivant, etc.

6.3.La progression à thème divisé : un texte est organisé selon une progression à thème divisé ou dérivé s'il existe un thème d'ensemble ou hyperthème, divisé en plusieurs sous-thèmes à partir desquels les unités successives développent de nouveaux propos.

Si chaque type de progression dépend des choix des locuteurs, il n'en reste pas moins que certains genres contraignent les progressions : la description, par exemple, impliquera plutôt un thème divisé, alors que l'explication amènera de préférence une progression à thème linéaire.

La pragmatique

1. Définition

La pragmatique est une branche de la linguistique qui s'intéresse aux éléments du langage, dont la signification ne peut être comprise qu'en connaissant le contexte de leur emploi. Elle est née au XIX^e siècle aux Etats-Unis. William James (1842-1910) va aller dans ce sens et développer une théorie qui va bâtir « **la Pragmatique** » (du grec *pragma* « action »). Son ami Charles Pierce (1834-1914) va employer un terme voisin au pragmatisme, en mettant l'accent sur l'activité sémiotique de l'homme, c'est-à-dire l'emploi des signes et leur usage dans un contexte naturel.

2. Objet de la pragmatique

1. La pragmatique s'intéresse aux phénomènes de dépendances contextuelles comme « je-ici ou maintenant » qui ont leurs références déterminées par des paramètres liés au contexte d'énonciation.

2-Elle vise aussi à faire une théorie des **inférences** : l'information ou le sens qu'on arrive à détecter à travers les énoncés linguistiques ; c'est-à-dire, ces informations se dévoilent à travers nos connaissances sur le monde et des hypothèses sur les intentions des locuteurs.

A la même période, en France, une nouvelle théorie commence à prendre forme. Une collaboration née alors entre le linguiste Oswald Ducrot, Dan Sperber et un linguiste britannique Deirdre Wilson pour développer la pragmatique générale connue sous le nom de la théorie de **pertinence** (qui vise à dire que ce qui est pertinent). Elle se base, essentiellement, sur le modèle d'inférence selon lequel un locuteur doit fournir à son interlocuteur des indices, et qu'il doit aussi partager avec lui un certain nombre de croyances et de connaissances ; lui permettant d'inférer l'intention de communication.

La pragmatique peut être envisagée de deux points de vue :

1. Une pragmatique qui s'occupe de l'influence et des conséquences du langage sur le contexte (extralinguistique) – optique proche de celle d'Austin¹ (comment modifier le monde en disant quelque chose / comment agir sur le monde en disant quelque chose)
2. Une pragmatique qui s'occupe plutôt de l'influence et des conséquences du contexte sur le langage (dans quelle mesure ce qui est dit dépend des circonstances dans lesquelles cela est dit). Cette deuxième perspective permet également de rendre compte de ce que l'on appelle la « communication non verbale » (distincte des comportements non verbaux).

3. Contexte et cotexte

Deux notions sont à distinguer en pragmatique : Le *contexte* et le *cotexte* (ou *co-texte*).

3.1. Le contexte englobe tout ce qui est extérieur du langage et qui, pourtant, fait partie d'une situation d'énonciation. Dans le cadre du contexte, on englobe tous les éléments comme le cadre spatio-temporel, l'âge, le sexe des/du locuteur(s), le moment d'énonciation, le statut social des énonciateurs etc. Nombre de ces marques contextuelles sont inscrites dans le discours, et font intégralement partie de la deixis. Ce sont, comme on les appelle, des **déictiques**. En tout, nous pouvons énumérer cinq types de déictiques :

1. **Déictiques personnels** : ce sont des outils de grammaticalisation des marques de personne dans une situation d'énonciation correspondant aux participants. Nous pouvons placer dans cette catégorie les déictiques « je », « tu », « nous », « vous » et « on ».
2. **Déictiques temporels** : ce sont des marqueurs de temps qui situent l'énoncé par rapport au moment de l'énonciation. (Exemples : « aujourd'hui », « il y a trois jours », « cet automne ».)
3. **Déictiques spatiaux** : ce sont des marqueurs de lieu qui situent l'énoncé par rapport au moment de l'énonciation. (Exemples : « ici », « là ».)
4. **Déictiques discursifs** : Quelques exemples : « *ça, ci-dessus, ledit citoyen, cette histoire, par la présente, dans le développement subséquent, ce dont au sujet duquel j't'avais causé hier soir.* »
5. **Déictiques sociaux** (en relation étroite avec les déictiques de la personne): Quelques exemples : « *votre altesse, mon cher collègue, la grande bonté dont votre excellence a su faire preuve en de semblables circonstances.* »

3.2. Littéralement, cotexte signifie le texte autour d'un énoncé. D'un point de vue cognitif et conversationnel, le cotexte peut être défini comme l'interprétation des énoncés immédiatement précédents, servant ainsi de prémisses à la production d'un énoncé donné. Les phénomènes cotextuels renvoient pour leur part aux liens des différents énoncés entre eux (cohésion, anaphore...).

Saussure avait déjà proposé un « circuit de la parole » et **Roman Jakobson**, bien plus récemment, un schéma de la communication linguistique. Ce dernier avait en outre souligné l'importance d'éléments qu'on retrouve pratiquement dans tous les systèmes linguistiques, qu'on peut donc tenir pour des « **universaux** » du langage et dont le fonctionnement sémantique est inséparable de la **situation d'énonciation**. Il les a dénommés « embrayeurs », terme auquel on préfère souvent aujourd'hui une appellation empruntée à Peirce, celle de « **déictiques** ». Ainsi les **pronoms personnels**, objet d'une étude souvent citée de Benveniste, sont à ranger parmi les déictiques. *Déictique* est l'adjectif correspondant à *deixis*, qui signifie en grec l'« action de montrer ».

4. Les actes de langage (fondements historiques)

La théorie des actes de langage, « Speech act theory », est une théorie de la pragmatique du langage définie par **Austin** et **Searl** :

J. Austin: How to do things with words, 1969

J. Searl: Speech acts, 1969.

Certaines expressions ont pour but d'induire une action sur leur destinataire.

Austin propose une vision plus opérationnelle, selon laquelle le langage sert à accomplir des actes. Il fonde sa théorie du langage et de son usage sur l'examen d'énoncés de forme affirmatif présent, voix active, des énoncés qui ne décrivent rien, donc qui ne sont ni vrais ni faux.

*Performatif vs Constatatif

La thèse d'Austin s'appuie sur une distinction parmi les énoncés affirmatifs entre ceux qui décrivent le monde (constatatifs) et ceux qui accomplissent une action (performatifs) :

- 1) Le chat est sur la cour
- 2) a- Je te promets que je t'emmènerai au cinéma demain
b- Je baptise ce navire le « Queen Elisabeth »
c- Je déclare la guerre au Zanzibar
d- Je m'excuse d'être en retard
e- Je te nomme sénateur
f- Je te condamne à dix années de travaux.

***Les performatifs** : énonciations constituées autour de verbes usuels qui ne décrivent, ne rapportent, ne constatent absolument rien, ne sont pas « vraies ou fausses ».

Énonciation d'une phrase = exécution d'une action ou acte de dire quelque chose.

Pour nous rendre compte de l'importance des conditions, examinons un cas dans lequel elles ne sont pas satisfaites. Supposons par exemple, qu'un citoyen britannique, ou français, ou roumain dise un jour à sa femme :

Avec ces paroles, je divorce d'avec toi. Certainement ce citoyen n'obtiendra pas le divorce dans ces conditions car il n'existe pas une procédure de ce type, conformément à laquelle en la prononçant on peut obtenir le divorce. En revanche, dans la culture musulmane, une telle procédure existe : en prononçant une phrase comme celle citée trois fois de suite, un mari musulman réalise un divorce.

Quelles sont donc les conditions pour le succès d'un acte de langage ?

Les conditions générales pour le succès d'un acte de langage sont liées aux conditions générales de communication :

-Le locuteur doit s'adresser à quelqu'un.

-Son interlocuteur doit avoir compris ce qui lui a été dit dans l'énoncé correspondant à l'acte de langage.

5.Classification

5.1.Acte locutoire : aucune mise en œuvre du langage, par exemple, concevoir des phrases, choisir des mots, les ordonner en phrases, leur attribuer du sens, les prononcer ou les écrire, les entendre ou les lire, les comprendre, etc.

5.2.Acte illocutoire : ou actes contenus « dans le langage », aucune liste complète : décrire, interroger, répondre, ordonner, juger, promettre, s'excuser, pardonner, condamner, juger, féliciter, blâmer, remercier, saluer, inviter, accepter, argumenter, menacer, avouer, présenter, présenter une requête, nommer à un poste...

5.3.Acte perlocutoire : ou que l'on cherche à accomplir au moyen du langage : faire comprendre, persuader, consoler, instruire, tromper, intéresser, impressionner, mettre en colère, calmer, rassurer, troubler, influencer...

Exemples : soit les phrases suivantes :

1.Je te promets que je t'emmènerai au cinéma demain.

***Acte locutionnaire** : Il a dit « je te promets que je t'emmènerai au cinéma demain ».

***Acte illocutionnaire** : Il m'a promis de m'emmener au cinéma demain.

***Acte perlocutionnaire** : Il m'a assuré que demain nous irons ensemble au cinéma.

2. Tu ne peux pas faire cela.

***Acte locutionnaire :** Il a dit : « tu ne peux pas faire cela ».

***Acte illocutionnaire :** Il protesta contre mon acte.

***Acte perlocutionnaire :** a- IL me dissuade, me retint.

b- Il m'arrêta, me ramena au bon sens...

On peut résumer les définitions de ces trois types d'actes de la manière suivante:

1.L'acte locutoire : est accompli par le fait de dire quelque chose.

2.L'acte illocutoire : est accompli en disant quelque chose.

3.L'acte perlocutoire : est accompli par le fait de dire quelque chose.